



## **Motion 8: Initiative Pro Vélo**

Motionnaire: Comité AEMG

“Acceptez-vous de soutenir l’initiative Pro Vélo (soutien de principe et non logistique ou matériel) ?”

Contexte: Fourni par le Dr Patrick Saudan, médecin-cadre hospitalier, membre des comités AMG et PRO VELO Genève

### **“Pourquoi soutenir l’initiative pour la promotion des voies cyclables**

L’association PRO VELO Suisse a lancé une récolte de signatures le 5 Mars 2015 en vue d’inscrire dans notre constitution fédérale la nécessité d’avoir une réglementation sur un réseau de pistes cyclables à l’instar de ce qui se fait déjà sur les chemins et sentiers pédestres (article 88). Dans les 18 mois qui viennent, 100 000 signatures doivent être récoltées afin que le peuple suisse puisse se prononcer sur cette initiative. Pourquoi devons nous soutenir cette initiative ?

L’inactivité physique est des principaux défis de santé publique auquel est confronté nos sociétés à l’orée du 21e siècle. Dans un de ses rapports de 2009, l’OMS évalue à près de 3.2 millions de morts/année attribuables à la seule sédentarité et qui s’ajoute donc aux 2.8 millions de décès imputés à l’épidémie d’obésité-diabète. Les recommandations de bonne pratique médicale s’accordent toutes à définir un but de 30 minutes d’activité physique quotidienne comme une nécessité afin de préserver un bon état de santé. Lorsque ce but est atteint, une diminution d’un tiers de la mortalité globale, des événements cardio-vasculaires et de la survenue du diabète de type II est observée (Haskell et al. Circulation 2007). Un des axes les plus intéressants afin d’y arriver est d’encourager la population à choisir dans la mesure du possible pour ses déplacements la marche ou le vélo. En 2000, une étude prospective avec un suivi de 15 ans sur près de 20000 habitants de Copenhague avait retrouvé une diminution de 30% de la mortalité liée à une pratique du vélo (3 heures/semaine en moyenne) pour se rendre au travail (Andersen et al. Arch Int Med 2000).

Quid de l’augmentation des accidents de la circulation et des effets néfastes d’une exposition accrue aux polluants liés au trafic automobile pour les cyclistes ? La aussi, la littérature médicale est explicite et s’accorde sur le fait que les bienfaits d’une pratique accrue du vélo en terme d’impact pour la santé publique compensent largement une augmentation théorique d’accidents sur la voie publique impliquant des cyclistes et une exposition de plus de cyclistes aux méfaits de la pollution engendrée par le trafic motorisé (De Nazelle et al. Environment Int 2011).

Des pistes cyclables sécurisées néanmoins permettraient en plus de pallier ces risques liées à l’accroissement du trafic cycliste et un principe constitutionnel tel que celui proposé par cette initiative pousserait nos autorités cantonales à une politique pro-active pour développer un réseau de pistes cyclables sur et attrayant pour notre population.

Médecins (le comité de l’AMG a soutenu à l’unanimité cette initiative) et étudiants en médecine, nous devons nous engager chaque jour auprès de nos patients pour les motiver à bouger plus, mais il est aussi de notre devoir de soutenir des projets politiques qui ont un impact positif clair sur la santé publique. L’initiative « pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres » (initiative vélo) mérite donc notre appui. Provélo vous encourage donc à renvoyer ce formulaire avec vos signatures et celles de vos proches.”